



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Fanny Grosz, directrice générale, de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur que lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2019, il y a eu adoption du **Règlement 236-2019 déterminant le taux de taxes pour l'année 2019.**

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal, du lundi au jeudi inclusivement de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à Très-Saint-Rédempteur, ce 16 janvier 2019.

Fanny Grosz
Directrice générale
et secrétaire-trésorière